

Bulletin d'inscription : A retourner avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3. rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

DPC : SAMEDI 16 MARS 2019 / Concorde Montparnasse, PARIS 14

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée : 4h ou 6h de présentiel + 2h à distance

(cochez la case de la formation choisie)

<input type="checkbox"/>	8h30 >12h30	PEC des vertiges de l'adulte en pratique quotidienne (Niveau 3) DPC N° : 44371900009 (session 2)
Experts : Dr. P. Bertholon (ORL) Dr. D. Bouccara (ORL) Animateur : Dr. L. Seidermann (ORL)		Cette formation s'adresse à nos « fidèles participants ». Didier Bouccara et Pierre Bertholon vous ont sélectionné des cas cliniques issus de leur expérience. Dans la série « un train peut en cacher un autre », nous sommes tous amenés à prendre en charge ces patients aigus ou chroniques qui ne sont pas tout à fait comme les autres. Notre spécialité, en France, doit rester la référence dans la prise en charge des troubles de l'équilibre.
<input type="checkbox"/>	13h30 >17h30	Rhino-pharyngites et rhino-sinusites de l'enfant DPC N° : 44371900013 (session 2)
Experts : Pr. N. Loundon (ORL) Pr. V. Couloigner (ORL) Animateur : Dr. J.-M. Klein (ORL)		Pour que les mots (et les maux) aient un sens, les meilleurs experts partageront avec vous leurs expériences sur ces 2 familles de pathologies de « socialisation » des muqueuses de l'enfant. Comment les différencier ? Comment les prendre en charge ? Comment les éviter ? Quelles informations donner aux parents sur la bonne hygiène des muqueuses respiratoires ? Et toutes vos expériences enrichiront cette formation.
<input type="checkbox"/>	8h30 >15h30	PEC des syndromes d'apnées du sommeil par ventilation en PPC (*) DPC N° : 44371900007 (session 5)
Experts : Dr. X.-L. Nguyen (Pneumo.) (En attente) Animateur : Dr. M. Hanau (ORL)		Le décret du 13 décembre 2017 fixe les règles de prescription des dispositifs de Pression Positive Continue dans le cadre de la prise en charge des apnées du sommeil. Le CNP d'ORL et CCF vous propose, grâce à son organisme ORL-DPC, une formation, de 6h présentielle , validante, conforme aux règles officiellement définies par ce texte. Il est essentiel que notre spécialité démontre son rôle incontournable pour la pertinence des soins.

(*) Prérequis : Le niveau "confirmé" dans cette pratique :

Il concerne les ORL qui prennent en charge les apnées du sommeil et qui pratiquent déjà des polygraphies. Concrètement, vous pratiquez **50 polygraphies ventilatoires (PGV) par an avec 20 prescriptions de dispositifs de pression positive continue (PPC)**. Dans ce cas, vous pouvez participer à ce DPC de 6 heures présentielles.

Le CNP attestera de la qualité et de la conformité de la formation suivie par le participant.

Le CNOM validera, in fine, la qualité du prescripteur de dispositif de PPC.

IMPORTANT : joindre à ce bulletin un engagement sur l'honneur concernant votre pratique

Inscription en ligne

1° **IMPORTANT** : Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site www.mondpc.fr (*)

Pour vous inscrire à une formation DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de la formation : < **4437190000**. > et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller sur < **session** . > en bas de la page puis cliquer sur le bouton < s'inscrire>
- Cliquer enfin sur <valider>

2° Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2019. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2019 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

Modalités de prise en charge - Indemnisation

⇒ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

⇒ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

⇒ INDEMNISATION ANDPC : **présentiel de 6h + 2h à distance : 315.00€**
présentiel de 4h + 2h à distance : 225.00€

⇒ DEJEUNER (présentiel de 6h) : pris en charge par ORL-DPC

Contactez-nous

 **01 43 22 08 34 - @ orl-dpc@snorl.org**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.

ORL-DPC, l'organisme de formation de la spécialité

*Des actions de haut niveau scientifique
pour répondre aux exigences de la pratique quotidienne*

2